

# Compte rendu de la séance du 24 octobre 2017

Président : MONIER Michel  
Secrétaire : BONNET Jérôme

Présents :

Monsieur Michel MONIER, Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Monsieur Jérôme SOUQUIERES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Alain CAMMAS, Monsieur Jérôme BONNET

Ordre du jour:

- Travaux à l'école;
- Achat d'un véhicule électrique;
- Renouvellement du contrat SAUR;
- Décision modificative;
- Recensement de la population;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

## Adoption du compte rendu de la dernière séance ( DE 2017 027)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2017. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juin 2017.

## Création d'emploi d'agent recenseur et désignation d'un coordinateur ( DE 2017 030)

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer l'emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2018

Après en avoir délibéré,

- **Décide** la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2018.

- **Fixe** à 800 € brut la rémunération de l'agent recenseur.

- **autorise** Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité :

- s'il s'agit d'un agent, il bénéficiera :

\* d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;

\* bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ;

- s'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.

- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

### Vote de crédits supplémentaires - labesserette ( DE 2017 028)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| <b>FONCTIONNEMENT :</b> |  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 023 (042)               | Virement à la section d'investissement   | 22225.00        |                 |
| 6061                    | Fournitures non stockables               | 1000.00         |                 |
| 615221                  | Entretien, réparations bâtiments publics | 5000.00         |                 |
| 6288                    | Autres services extérieurs               | 1200.00         |                 |
| 6411                    | Personnel titulaire                      | 5000.00         |                 |
| 64168                   | Autres emplois d'insertion               | -3000.00        |                 |
| 6531                    | Indemnités                               | 500.00          |                 |
| 6419                    | Remboursements rémunérations personnel   |                 | -1000.00        |
| 748381                  | Compens.relèv. seuil pers.vers.transport |                 | 24.00           |
| 7488                    | Autres attributions et participations    |                 | 1.00            |
| 7751                    | Produits cessions immos (hors ASA)       |                 | 32700.00        |
| 7788                    | Produits exceptionnels divers            |                 | 200.00          |
| <b>TOTAL :</b>          |  | <b>31925.00</b> | <b>31925.00</b> |
| <b>INVESTISSEMENT :</b> |  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| 2157                    | Matériel et outillage de voirie          | -84000.00       |                 |
| 2182                    | Matériel de transport                    | 104000.00       |                 |
| 2183                    | Matériel de bureau et informatique       | 1000.00         |                 |
| 2184 - 15               | Mobilier                                 | -3000.00        |                 |
| 2188                    | Autres immobilisations corporelles       | 6000.00         |                 |
| 231 - 13                | Immobilisations corporelles en cours     | 32187.00        |                 |
| 231 - 12                | Immobilisations corporelles en cours     | 8840.00         |                 |
| 231 - 15                | Immobilisations corporelles en cours     | -8840.00        |                 |
| 021 (040)               | Virement de la section de fonctionnement |                 | 22225.00        |
| 10222                   | FCTVA                                    |                 | 208.00          |
| 132                     | Subv. d'équipent non transférables       |                 | 5000.00         |
| 132 - 12                | Subv. d'équipent non transférables       |                 | 4000.00         |
| 1641                    | Emprunts en euros                        |                 | 24754.00        |
| <b>TOTAL :</b>          |  | <b>56187.00</b> | <b>56187.00</b> |
| <b>TOTAL :</b>          |  | <b>88112.00</b> | <b>88112.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## Achat d'un véhicule électrique ( DE 2017 031)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte, la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne peut apporter un fonds de concours à hauteur de 56% sur le reste à financer pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal trois propositions de prix de constructeurs différents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir le véhicule utilitaire Peugeot Partner pour un montant de 17 413.80 € TTC. La participation TEPCV serait de 8 126.44€, le reste à charge pour la commune serait donc de 9 287.36 € TTC ; Ce véhicule pourra être équipé d'une galerie moyennant un supplément;
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

### Travaux à l'école :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le plancher d'une des salles de classe s'affaisse et qu'il faut prévoir de faire des travaux. il est envisagé de faire une dalle en béton.

Des devis seront demandés aux entreprises.

Des demandes de subventions vont être faites.

### Contrat SAUR:

Le contrat de gérance du service de l'eau avec la SAUR se termine le 30 avril 2018; il y a lieu de savoir s'il y a possibilité de conclure un avenant jusqu'en 2020, date à laquelle la communauté de communes de la châtaigneraie Cantalienne devrait prendre la compétence.

### Divers:

Monsieur le Maire fait part de doléances de Monsieur THYRAULT Henri concernant le permis de construire n°PC 01508416A0009 accordé à l'EARL des Glycines le 13 juin 2016.